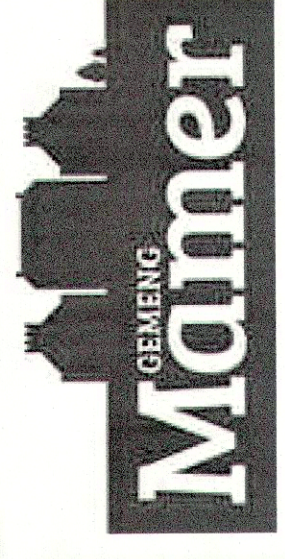


# Plan d'aménagement général



Plan d'aménagement général de la commune de Holzem, approuvé par le conseil communal le 12 octobre 2015.

Le plan d'aménagement général est un acte administratif de portée générale qui définit les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire communal et les règles d'occupation des sols.

**Légende: PAG**

**Zones urbaines ou destinées à être urbanisées:**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- HAB-3 Zone mixte urbaine
- BIKSY Zone mixte villageoise
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- BEF Zone de circulation et de stationnement

**Zones destinées à rester libres:**

- PARC Zone agricole
- FOR Zone forestière (R)
- AEF Zone de parc public
- VERG Zone de verdure

**Zones superposées:**

- SPZ Secteur protégé de type "environnement construit"
- COB Secteur protégé de type "environnement construit"
- COU Secteur protégé de type "environnement construit"
- COV Secteur protégé de type "environnement construit"
- COE Secteur protégé de type "environnement construit"
- COF Secteur protégé de type "environnement construit"
- COG Secteur protégé de type "environnement construit"
- COH Secteur protégé de type "environnement construit"
- COI Secteur protégé de type "environnement construit"
- COJ Secteur protégé de type "environnement construit"
- COK Secteur protégé de type "environnement construit"
- COL Secteur protégé de type "environnement construit"
- COM Secteur protégé de type "environnement construit"
- CON Secteur protégé de type "environnement construit"
- COO Secteur protégé de type "environnement construit"
- COU Secteur protégé de type "environnement construit"
- COV Secteur protégé de type "environnement construit"
- COE Secteur protégé de type "environnement construit"
- COF Secteur protégé de type "environnement construit"
- COG Secteur protégé de type "environnement construit"
- COH Secteur protégé de type "environnement construit"
- COI Secteur protégé de type "environnement construit"
- COJ Secteur protégé de type "environnement construit"
- COK Secteur protégé de type "environnement construit"
- COL Secteur protégé de type "environnement construit"
- COM Secteur protégé de type "environnement construit"
- CON Secteur protégé de type "environnement construit"
- COO Secteur protégé de type "environnement construit"

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:**

- 1. Aménagement du territoire
- 2. Protection des sites et monuments nationaux
- 3. Protection des sites et monuments nationaux
- 4. Protection des sites et monuments nationaux
- 5. Protection des sites et monuments nationaux
- 6. Protection des sites et monuments nationaux
- 7. Protection des sites et monuments nationaux
- 8. Protection des sites et monuments nationaux
- 9. Protection des sites et monuments nationaux
- 10. Protection des sites et monuments nationaux
- 11. Protection des sites et monuments nationaux
- 12. Protection des sites et monuments nationaux
- 13. Protection des sites et monuments nationaux
- 14. Protection des sites et monuments nationaux
- 15. Protection des sites et monuments nationaux
- 16. Protection des sites et monuments nationaux
- 17. Protection des sites et monuments nationaux
- 18. Protection des sites et monuments nationaux
- 19. Protection des sites et monuments nationaux
- 20. Protection des sites et monuments nationaux
- 21. Protection des sites et monuments nationaux
- 22. Protection des sites et monuments nationaux
- 23. Protection des sites et monuments nationaux
- 24. Protection des sites et monuments nationaux
- 25. Protection des sites et monuments nationaux
- 26. Protection des sites et monuments nationaux
- 27. Protection des sites et monuments nationaux
- 28. Protection des sites et monuments nationaux
- 29. Protection des sites et monuments nationaux
- 30. Protection des sites et monuments nationaux
- 31. Protection des sites et monuments nationaux
- 32. Protection des sites et monuments nationaux
- 33. Protection des sites et monuments nationaux
- 34. Protection des sites et monuments nationaux
- 35. Protection des sites et monuments nationaux
- 36. Protection des sites et monuments nationaux
- 37. Protection des sites et monuments nationaux
- 38. Protection des sites et monuments nationaux
- 39. Protection des sites et monuments nationaux
- 40. Protection des sites et monuments nationaux
- 41. Protection des sites et monuments nationaux
- 42. Protection des sites et monuments nationaux
- 43. Protection des sites et monuments nationaux
- 44. Protection des sites et monuments nationaux
- 45. Protection des sites et monuments nationaux
- 46. Protection des sites et monuments nationaux
- 47. Protection des sites et monuments nationaux
- 48. Protection des sites et monuments nationaux
- 49. Protection des sites et monuments nationaux
- 50. Protection des sites et monuments nationaux
- 51. Protection des sites et monuments nationaux
- 52. Protection des sites et monuments nationaux
- 53. Protection des sites et monuments nationaux
- 54. Protection des sites et monuments nationaux
- 55. Protection des sites et monuments nationaux
- 56. Protection des sites et monuments nationaux
- 57. Protection des sites et monuments nationaux
- 58. Protection des sites et monuments nationaux
- 59. Protection des sites et monuments nationaux
- 60. Protection des sites et monuments nationaux
- 61. Protection des sites et monuments nationaux
- 62. Protection des sites et monuments nationaux
- 63. Protection des sites et monuments nationaux
- 64. Protection des sites et monuments nationaux
- 65. Protection des sites et monuments nationaux
- 66. Protection des sites et monuments nationaux
- 67. Protection des sites et monuments nationaux
- 68. Protection des sites et monuments nationaux
- 69. Protection des sites et monuments nationaux
- 70. Protection des sites et monuments nationaux
- 71. Protection des sites et monuments nationaux
- 72. Protection des sites et monuments nationaux
- 73. Protection des sites et monuments nationaux
- 74. Protection des sites et monuments nationaux
- 75. Protection des sites et monuments nationaux
- 76. Protection des sites et monuments nationaux
- 77. Protection des sites et monuments nationaux
- 78. Protection des sites et monuments nationaux
- 79. Protection des sites et monuments nationaux
- 80. Protection des sites et monuments nationaux
- 81. Protection des sites et monuments nationaux
- 82. Protection des sites et monuments nationaux
- 83. Protection des sites et monuments nationaux
- 84. Protection des sites et monuments nationaux
- 85. Protection des sites et monuments nationaux
- 86. Protection des sites et monuments nationaux
- 87. Protection des sites et monuments nationaux
- 88. Protection des sites et monuments nationaux
- 89. Protection des sites et monuments nationaux
- 90. Protection des sites et monuments nationaux
- 91. Protection des sites et monuments nationaux
- 92. Protection des sites et monuments nationaux
- 93. Protection des sites et monuments nationaux
- 94. Protection des sites et monuments nationaux
- 95. Protection des sites et monuments nationaux
- 96. Protection des sites et monuments nationaux
- 97. Protection des sites et monuments nationaux
- 98. Protection des sites et monuments nationaux
- 99. Protection des sites et monuments nationaux
- 100. Protection des sites et monuments nationaux

